



Conseil économique et social

Distr. générale
8 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session d'examen)

Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la treizième session de la Commission du développement durable relatives à l'eau et l'assainissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément aux décisions prises à la treizième session de la Commission du développement durable, les pays ont adopté des mesures diverses visant à améliorer l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base ainsi qu'à promouvoir l'adoption de cadres de gestion intégrée des ressources en eau. Les résultats ont été inégaux. Il sera probablement possible d'atteindre, dans l'ensemble du monde, les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau potable, mais il n'en sera pas de même en ce qui concerne l'assainissement, à en juger d'après les tendances actuelles. Bon nombre de pays ont inscrit des mesures en faveur de l'eau et de l'assainissement en plus ou moins bonne place dans leur document stratégique de lutte contre la pauvreté. Mais il reste beaucoup à faire pour systématiquement développer l'infrastructure, remettre en état les réseaux d'approvisionnement en eau délabrés, renforcer les capacités et assurer un financement suffisant des services collectifs d'approvisionnement en eau et les développer.

* E/CN.17/2008/1.



Les pays mettent en œuvre des mesures de gestion de l'eau qui sont importantes dans leur contexte national. Il convient d'appuyer ces efforts, mais il faut aussi que les pays sachent mieux comment la gestion intégrée des ressources en eau peut les aider à atteindre des objectifs de développement de portée plus générale. Des mécanismes de suivi efficaces de la gestion intégrée des ressources en eau et des services fournis sont indispensables pour décider en connaissance de cause quels investissements sont nécessaires dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Enfin, pour atteindre les objectifs fixés, il faut que les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile accordent un rang de priorité plus élevé à ce secteur dans leurs plans de développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Examen des progrès réalisés.	3–4	3
A. Accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement	5–8	4
1. Accès à l'eau potable	9–13	5
2. Accès aux services d'assainissement de base.	14–27	7
3. Cadres institutionnels et principes directeurs.	28–31	12
4. Partenariats aux fins du renforcement de capacités et du transfert de technologie	32–39	14
B. Gestion intégrée des ressources en eau	40	17
1. Élaboration des plans de gestion intégrée et d'utilisation efficace des ressources en eau	41–50	17
2. Gestion de l'eau destinée à l'agriculture.	51–52	19
C. Renforcer le suivi du secteur de l'eau	53–60	19
D. Financement des services d'eau et d'assainissement	61–64	21
III. Problèmes persistants et perspectives	65–71	23

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions relatives à l'eau et l'assainissement adoptées à la treizième session de la Commission du développement durable. Ces décisions se fondent sur deux grandes priorités du Plan de mise en œuvre de Johannesburg : l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'établissement de plans nationaux intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau. Tout en recommandant diverses solutions possibles et mesures pratiques visant à accélérer la mise en œuvre des décisions prises, la Commission a souligné qu'il était nécessaire d'accroître les investissements en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, considérant que des services continus dans ce domaine favoriseraient le développement durable, notamment la croissance économique, l'amélioration de la santé et la réduction de la pauvreté. On trouvera dans le rapport sur les travaux de la treizième session de la Commission du développement durable¹, ainsi que dans le tableau récapitulatif de la réunion préparatoire intergouvernementale du Président², les orientations et mesures qui ont été arrêtées à la treizième session de la Commission ainsi que des exemples de pratiques optimales qui y ont été examinées.

2. Ce rapport se fonde sur des informations provenant de diverses sources, à savoir :

- a) Le Programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de surveillance de l'eau et de l'assainissement;
- b) Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, publié par ONU-Eau;
- c) Le Rapport mondial sur le développement humain (2006);
- d) Les rapports des pays sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- e) Les Documents stratégiques de lutte contre la pauvreté;
- f) Les réponses des pays au questionnaire élaboré par le groupe de travail d'ONU-Eau chargé de la gestion intégrée des ressources en eau; et
- g) Les rapports des grands groupes.

II. Examen des progrès réalisés

3. Les progrès réalisés sont classés selon quatre grands domaines thématiques : l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base, la gestion intégrée des ressources en eau, le suivi du secteur de l'eau et le financement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les exemples cités renvoient à des programmes et projets qui ont été exécutés dans les domaines suivants : renforcement des capacités, transfert de technologies, partenariats, développement des services collectifs d'approvisionnement en eau et décentralisation des services

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 9 (E/2005/29).

² <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/matrix.pdf> (en anglais seulement).

d'approvisionnement en eau et de l'administration de ce secteur. Ont été incluses les études de cas ayant mis en évidence pourquoi certaines orientations se sont révélées plus efficaces que d'autres. Les principaux problèmes et obstacles auxquels se heurte l'application des décisions prises sont évalués et des solutions sont proposées.

4. On trouvera également dans le présent rapport une analyse préliminaire de l'état d'avancement de l'élaboration des plans de gestion intégrée des ressources en eau et de leur mise en application. Il rend compte des mesures institutionnelles et réglementaires et des programmes que les pays adoptent en vue d'améliorer l'administration des ressources en eau, d'assurer la répartition adéquate de ces ressources entre différents usages, de renforcer la viabilité des écosystèmes et de mieux faire comprendre l'importance de l'utilisation efficace de l'eau et de sa conservation. On y trouvera aussi un bref aperçu des diverses mesures qui ont été prises pour améliorer le suivi des ressources en eau et des services d'approvisionnement en eau, ainsi que des flux financiers en direction du secteur et des problèmes qui se posent à cet égard.

A. Accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement

5. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, la situation actuelle est contrastée, mais elle semble s'améliorer. Comme l'indiquent les tableaux 1 et 2, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudrait que le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement augmente respectivement de plus de 80 millions et de plus de 120 millions par an entre 2005 et 2015.

6. Au vu des progrès réalisés par certains grands pays asiatiques comme la Chine, l'Inde et le Pakistan, il semble tout à fait possible d'y parvenir en ce qui concerne le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Dans le cas de l'assainissement, par contre, la situation n'évolue pas de façon aussi favorable. Parmi les différentes régions, l'Afrique subsaharienne a pris beaucoup de retard et il faudrait, pour atteindre les objectifs convenus, que le nombre de personnes susmentionné soit multiplié par deux dans le cas de l'accès à l'eau potable et par quatre dans le cas de l'accès à des services d'assainissement. Cela ne pourra se faire sans un appui financier important de la part des partenaires extérieurs et sans que les gouvernements ne soient fermement résolus à développer et moderniser l'infrastructure.

7. Les pays ont réalisé des progrès en ce qui concerne l'intégration des questions relatives à l'eau et l'assainissement dans leurs stratégies nationales de développement, mais on ne peut pas encore dire – loin s'en faut – que les politiques nationales et les dispositions législatives en matière d'eau et d'assainissement soient conformes aux buts et objectifs convenus sur le plan international. Les programmes qui visent à améliorer l'infrastructure en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales sont encore malheureusement le fruit de décisions prises en haut lieu axées sur la technologie et les objectifs à atteindre au lieu d'être dictées par la base et de faire appel à la participation de ceux qui en ont le plus besoin.

8. Les efforts actuellement déployés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire ne sont pas inutiles, mais ils ne représentent qu'une petite partie du chemin à parcourir pour parvenir à un accès universel. Même si ces objectifs sont atteints, il n'en reste pas moins que 900 millions de personnes n'auront toujours pas accès à l'eau potable et 1,3 milliard de personnes ne disposeront toujours pas de réseaux d'assainissement en 2015. Dans ce tableau général peu réjouissant, on trouve cependant quelques points positifs et de nombreux exemples de pratiques optimales adoptées pour donner suite aux recommandations issues de la treizième session de la Commission. On en trouvera un exposé ci-après.

1. Accès à l'eau potable

9. Il ressort des données disponibles que les pays d'Asie du Sud, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie de l'Est et du Pacifique sont bien partis pour atteindre les objectifs relatifs à l'approvisionnement en eau ou sont sur la bonne voie, tandis que les pays d'Asie occidentale et d'Afrique subsaharienne ont pris du retard (voir tableau 1). Entre 1990 et 2004, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable a augmenté en moyenne de 10,5 millions par an en Afrique subsaharienne. Pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015, il faudrait, compte tenu des taux d'accroissement de la population, que ce nombre soit multiplié par plus de deux dans les 10 prochaines années et atteigne 23 millions par an. Il faut donc s'efforcer en priorité, en Afrique subsaharienne, de développer systématiquement l'infrastructure, de remettre en état les systèmes d'approvisionnement en eau délabrés, de renforcer les capacités et d'assurer le financement. Tout aussi importante est l'existence d'une forte volonté politique se manifestant par des allocations de ressources plus importantes dans les budgets nationaux.

10. Certains des pays les plus peuplés du monde – le Brésil, l'Égypte, l'Inde, le Mexique, le Pakistan, le Viet Nam et la Thaïlande – ont réussi à dépasser les objectifs fixés en matière d'accès à l'eau potable et sont bien partis pour parvenir à l'accès universel d'ici à 2015³. La Chine, avec son énorme population, a progressé à un rythme supérieur au taux d'accroissement de la population et a notamment réalisé des progrès en ce qui concerne le raccordement des foyers aux réseaux de distribution d'eau dans les zones rurales. Parmi les pays moins peuplés (moins de 30 millions d'habitants) qui ont également réalisé des progrès satisfaisants figurent l'Afghanistan, l'Angola, le Burkina Faso, le Cambodge, le Cameroun, El Salvador, l'Équateur, l'Érythrée, le Ghana, le Guatemala, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, le Népal, le Paraguay, la République arabe syrienne, la République centrafricaine et le Tchad⁴. Des disparités subsistent entre milieu rural et milieu urbain, mais les pays qui ont mis l'accent à la fois sur les zones rurales et sur les zones urbaines ont réalisé des progrès non négligeables en ce qui concerne l'approvisionnement en eau.

³ Rapport du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, p. 8, 2006.

⁴ Les pays figurant sur cette liste ont amélioré l'accès à l'approvisionnement en eau d'au moins 4 points de pourcentage pendant la période 2000-2004. Données par pays : <http://www.wssinfo.org/fr/welcome.html>.

Tableau 1
Eau potable : résultats obtenus et objectifs à atteindre

Région	Nombre de personnes ayant accès à une eau potable (en millions)		Objectif 2015	Nombre moyen de personnes par an	
	1990	2004		Ayant obtenu un accès pendant la période 1990-2004	Devant obtenir un accès pour que l'objectif soit atteint pendant la période 2004-2015
Afrique subsaharienne	226,6	383,8	627,1	10,5	23,1
États arabes	180,1	231,8	335,8	4,7	6,5
Asie de l'Est et Pacifique	1 154,4	1 528,2	1 741,2	22,9	24,3
Asie du Sud	840,6	1 296,4	1 538,1	32,5	22,1
Amérique latine et Caraïbes	334,3	499,0	527,8	9,0	6,1
Ensemble du monde	2 767,7	4 266,4	5 029,5	79,5	82,4

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2006 (Palgrave MacMillan, Basingstoke, Royaume-Uni), p. 56 (d'après les chiffres du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement).

11. Bon nombre de pays ont donné la priorité à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans leurs plans nationaux de développement et leurs documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Cette priorité est plus manifeste dans certains cas que dans d'autres, comme en témoignent les allocations de ressources dans les budgets nationaux. Les pays qui ont alloué d'importants crédits budgétaires à des projets relatifs à l'eau dans le cadre de leurs plans nationaux de développement sont notamment l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Cameroun, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et le Viet Nam. Grâce à cette marque de volonté d'agir, certains de ces pays ont pu obtenir des financements supplémentaires de la part de partenaires extérieurs. Plusieurs pays pauvres très endettés (PPTE) – Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Nicaragua et Niger – ont affecté des fonds provenant de l'Initiative PPTE à des programmes d'approvisionnement en eau et autres projets hydrauliques. Toutefois, les dépenses publiques consacrées à l'eau et à l'assainissement représentent généralement moins de 0,5 % du produit intérieur brut d'un pays, malgré les efforts déployés par les pays eux-mêmes pour inclure l'eau et l'assainissement dans les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les évaluations de la pauvreté⁵.

12. En ce qui concerne la recommandation de la Commission selon laquelle les pays devraient fournir un appui à la planification et au développement de l'infrastructure d'approvisionnement en eau, il ressort des plans de développement et documents stratégiques de lutte contre la pauvreté que les stratégies et priorités adoptées diffèrent selon les pays. Certains pays – l'Albanie, l'Arménie et le Tadjikistan, par exemple – privilégient la remise en état d'une infrastructure vétuste pour améliorer la qualité de l'eau et son traitement. De même, certains pays – la

⁵ Banque mondiale, Programme pour l'eau et l'assainissement en Afrique. Water Supply and Sanitation in Poverty Reduction Strategy Papers: Benchmarking Performance, 2007.

Géorgie et la République kirghize, par exemple –, qui avaient des difficultés à améliorer l'accès à l'eau potable, ont constaté que la vétusté de l'infrastructure nuisait au bon fonctionnement des systèmes d'adduction d'eau. D'autres pays – le Cambodge, le Cap-Vert, la Mauritanie, le Mexique, le Niger et le Sénégal – se sont fixé comme priorité d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines en développant le réseau de distribution au moyen du raccordement des foyers et de l'installation de bornes-fontaines. Dans le document stratégique de lutte contre la pauvreté du Kenya, il est fait mention de la remise en état des systèmes d'adduction d'eau dans les zones rurales et de la fourniture, dans les petites villes, de matériel de pompage et de groupes électrogènes pour améliorer l'approvisionnement en eau. D'autres pays – le Burkina Faso et la Zambie – mettent l'accent sur la construction ou la remise en état de petits barrages, de réservoirs et de puits artésiens. Le Viet Nam a financé l'amélioration des voies d'eau et de l'irrigation. Il convient de noter que tous ces pays sont pleinement conscients du fait qu'il est important d'améliorer l'infrastructure de l'approvisionnement en eau pour faire reculer la pauvreté dans les villes et les campagnes.

13. Les pays ont recours à différents moyens d'action, notamment aux réglementations et aux mesures d'incitation économique, pour améliorer la viabilité des services offerts. Par exemple, l'Albanie, l'Arménie et le Monténégro révisent actuellement leurs politiques en matière de tarif et de subventions dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, afin de réduire les subventions publiques et d'améliorer le recouvrement des coûts au moyen de systèmes adéquats de compteurs et de la perception de redevances. Ils s'efforcent parallèlement d'améliorer les capacités techniques du personnel des services de distribution de l'eau et des ministères compétents. De même, la République kirghize a pris des mesures d'incitation économique pour développer les investissements à long terme liés à la protection de l'environnement et faire prendre conscience à la population de l'importance de l'écosystème. Le Monténégro a adopté une approche fondée sur les lois du marché, notamment sur les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur, assortie de réformes visant à promouvoir l'accès équitable à l'eau potable et la protection des ressources en eau.

2. Accès aux services d'assainissement de base

14. En ce qui concerne l'accès aux services d'assainissement de base, la situation est nettement pire : seuls les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sont bien partis pour atteindre les objectifs du Millénaire et seuls les pays de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique se rapprochent des objectifs annuels à atteindre. Là encore, c'est l'Afrique subsaharienne qui est le plus en difficulté; il faudrait que l'augmentation annuelle du nombre de personnes bénéficiant de services d'assainissement soit multiplié par quatre par rapport au taux actuel pour que cette région atteigne l'objectif fixé. L'Asie du Sud a elle aussi pris du retard : le taux annuel actuel d'accès aux services d'assainissement devrait y augmenter de 72 %.

Tableau 2
Accès aux services d'assainissement : résultats obtenus
et objectifs à atteindre

Région	Nombre de personnes ayant accès à un dispositif d'assainissement amélioré (en millions)			Nombre moyen de personnes par an	
	1990	2004	Objectif 2015	Ayant obtenu un accès pendant la période 1990-2004	Devant obtenir un accès pour que l'objectif soit atteint pendant la période 2004-2015
Afrique subsaharienne	148,4	256,5	556,0	7,2	27,9
États arabes	120,6	196,0	267,2	4,9	6,9
Asie de l'Est et Pacifique	467,0	958,2	1 284,9	32,0	33,6
Asie du Sud	242,9	543,8	1 083,3	24,7	42,5
Amérique latine et Caraïbes	279,6	423,2	492,2	8,6	8,4
Ensemble du monde	1 456,9	2 663,9	3 094,0	77,5	120,4

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2006, p. 56.

15. Compte tenu de l'interdépendance de l'accès à l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé et considérant les effets positifs de l'accès à des services d'assainissement sur la réduction de la pauvreté, le respect de l'intimité et de la dignité de chacun, la sécurité et l'éducation, la réalisation des objectifs du Millénaire permettrait d'éviter 470 000 décès par an et de comptabiliser 320 millions de journées de travail de plus par an⁶. Dans les régions qui ont pris du retard, le manque d'eau potable et de systèmes d'assainissement adéquats a de lourdes conséquences économiques, notamment pour les personnes les plus défavorisées, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, les femmes.

16. Plusieurs pays ont entrepris de mettre en œuvre la recommandation de la Commission visant à confier la responsabilité de l'assainissement à une institution publique et à donner à l'assainissement un rang de priorité élevé dans les plans nationaux de développement. Le Gouvernement sénégalais a créé un Ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement et s'est fixé comme priorité d'améliorer à moyen et à long terme le pourcentage de la population ayant accès à des services d'assainissement dans les zones rurales comme urbaines. Le Nigéria a mis au point une politique et un plan d'action national d'assainissement de l'environnement. En Thaïlande, le programme d'assainissement en milieu rural a été intégré, dans les 40 dernières années, aux plans de développement économique et social du pays et, au Bangladesh et dans d'autres pays d'Asie du Sud, des campagnes d'assainissement total ont été lancées dans certaines régions.

17. Les pays les moins avancés où le taux de couverture des services d'assainissement est faible, comme l'Éthiopie, consacrent une part importante de leurs dépenses publiques à fournir à faible coût des services d'assainissement de base à ceux qui n'y ont actuellement pas accès (voir encadré I). Dans les villes, une

⁶ OMS. La santé et les services d'approvisionnement en eau de boisson salubre et d'assainissement de base (http://www.who.int/water_sanitation_health/mdg1/fr/index.html).

approche à forte incidence et à faible coût vise à promouvoir l'éducation et l'information en matière d'hygiène et d'assainissement dans les écoles et les lieux publics.

Encadré I

Stratégie de l'Éthiopie aux fins de l'accès universel à l'assainissement⁷

L'Éthiopie a adopté une stratégie et un programme visant à parvenir d'ici à 2012 à l'accès universel à de meilleurs services d'assainissement et conditions d'hygiène. L'importance que les pouvoirs publics accordent à l'assainissement trouve son expression dans la stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement, le protocole d'assainissement, un mémorandum d'accord entre les Ministères de l'éducation, de la santé et des ressources en eau ainsi que dans la politique pour l'accès universel et un ensemble de services de vulgarisation sanitaire. Le programme de vulgarisation sanitaire, qui relève du Ministère de la santé, a notamment pour objet de former 30 000 agents de vulgarisation (2 par unité locale ou administrative) et à doter des dispensaires du matériel nécessaire. Grâce à la coopération de diverses parties prenantes, il semble que l'accès aux services d'assainissement s'améliore (le niveau de départ étant très bas). En Éthiopie, des organisations non gouvernementales et des organisations de financement unissent leurs efforts en vue d'améliorer les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 60 % des écoles primaires d'ici à la fin de l'année 2007.

18. Dans le cadre de la politique de développement du Népal, tout nouveau projet d'approvisionnement en eau doit comprendre une composante assainissement et l'assainissement et la santé sont parties intégrantes de tout projet de ce type. Cela est particulièrement important dans un pays dont l'écosystème montagneux est fragile. D'autres pays, dont Moldova et le Monténégro, consacrent une part importante de leurs ressources à la collecte et à l'épuration des eaux usées, à l'évacuation des déchets liquides et à la remise en état ou à la construction de réseaux d'égouts.

19. Les organismes et partenaires des Nations Unies ont lancé avec succès des campagnes internationales de grande envergure en faveur de l'assainissement – par exemple, Hygiène et assainissement en milieu scolaire⁸ et Eau, assainissement et hygiène pour tous⁹. La campagne Eau, assainissement et hygiène dans les écoles a conduit à l'élaboration du manuel sur l'enseignement de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles¹⁰. Il est ainsi donné suite à la recommandation de la

⁷ Helen Pankhurst, Ethiopia Water and Sanitation Sector: Progress towards Targets for Water and Sanitation MDGs, DfID, 2007.

⁸ <http://www.fr.irc.nl/sshe>.

⁹ Le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a lancé la campagne Eau, assainissement et hygiène pour tous dans plus de 70 pays [www.wssc.org (en anglais)].

¹⁰ UNICEF et Centre international de l'eau et l'assainissement. Water, Environment and Sanitation Technical Guidelines Series, n° 5, 1998.

Commission selon laquelle les pays devraient privilégier les investissements relatifs à l'assainissement dans les écoles; par la même occasion, l'accent est mis sur les enfants et les jeunes, un enseignement de l'hygiène tenant compte des différences entre les sexes est intégré dans les programmes scolaires et la séparation des installations sanitaires mises à la disposition des filles et garçons dans tous les établissements scolaires est assurée.

Encadré II

Évaluation du programme d'enseignement de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles

Pendant la période comprise entre 2002 et 2004, un projet d'enseignement de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles a été exécuté dans six pays – Burkina Faso, Colombie, Népal, Nicaragua, Viet Nam et Zambie – avec le concours de partenaires locaux. Dans le cadre d'une évaluation menée à partir de 2005, de 8 à 64 écoles par pays ont été comparées à des écoles témoins ne faisant pas partie du programme. Dans plus de 80 % des écoles pilotes, les systèmes d'approvisionnement en eau fonctionnaient encore de 12 à 18 mois après l'achèvement du projet. Toutefois, un problème subsistait dans la plupart des écoles : le manque de savon ou sa non-utilisation. Les écoles pilotes ont également obtenu de bien meilleurs résultats que les écoles témoins pour ce qui est des indicateurs ayant trait à la propreté et à la bonne utilisation par les enfants des toilettes ou des urinoirs. Cela prouve l'efficacité d'un programme bien conçu d'enseignement de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles et indique que les effets positifs subsistent une fois le programme terminé. Le coût d'un tel programme est compris entre 2,40 et 16 dollars par an et par enfant, selon les ressources en eau disponibles, la qualité et la conception des installations, l'utilisation d'installations nouvelles ou rénovées et, dans une certaine mesure, l'inefficacité de la gestion locale. Le coût était généralement plus faible en Asie qu'en Afrique et en Amérique latine.

Source : Centre international de l'eau et l'assainissement et UNICEF, *School sanitation and hygiene education: results from the assessment of a six-country pilot project*, mai 2006.

20. Les campagnes nationales qui ont donné de bons résultats – par exemple en Afrique du Sud, au Bangladesh, en Inde et au Sénégal – peuvent servir de modèles à d'autres pays. La campagne d'assainissement total du Bangladesh était, au départ, un projet local, qui est devenu un programme national engendrant une augmentation rapide du taux d'accès à l'assainissement. Le programme a pour objet d'éliminer la défécation à l'air libre et de promouvoir de bonnes pratiques d'hygiène, notamment l'habitude de se laver les mains après être allé aux latrines, et la bonne gestion des latrines et des points d'eau. Cette méthode reconnaît et valorise les connaissances, valeurs et traditions autochtones et met à profit les compétences et technologies locales. Outre le Bangladesh, où elle a donné de très bons résultats, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Mozambique, le Népal, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie ont adopté des programmes similaires.

21. En Inde et au Pakistan, les associations d'habitants de bidonvilles ont contribué à faire bénéficier des millions de personnes de services d'assainissement. Parmi de nombreuses autres organisations communautaires, la Fédération nationale des habitants des taudis, en Inde, et le projet pilote d'Orangi, au Pakistan, ont montré que la population locale était capable de mobiliser des ressources¹¹.

22. À la suite des décisions prises à la treizième session de la Commission du développement durable en vue de promouvoir des programmes d'enseignement de l'assainissement et de l'hygiène tenant compte des différences entre les sexes, notamment au moyen de campagnes d'information telles que Eau, assainissement et hygiène pour tous, 70 pays, africains et asiatiques pour la plupart, ont lancé des campagnes nationales à cette fin. Le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a récemment mis en place un programme de subventions pour financer le développement des services d'assainissement et des programmes de promotion de l'hygiène. Ce programme s'adresse en priorité aux populations défavorisées n'ayant pas accès à des systèmes d'assainissement de base¹².

23. La faible demande de services d'assainissement s'explique souvent par les inégalités entre les sexes. Au Cambodge, en Indonésie et au Viet Nam, on a constaté que l'accès à des installations sanitaires privées importait plus aux femmes qu'aux hommes¹³. Or, les femmes n'ont généralement guère leur mot à dire s'agissant des dépenses de la collectivité et des ménages. Il n'est donc souvent pas tenu suffisamment compte de l'importance qu'elles attachent à l'assainissement dans les décisions prises tant au niveau des villages que par les autorités locales ou nationales.

24. La fourniture des services d'assainissement suit souvent une progression, que l'on qualifie d'« échelle » de l'assainissement, allant des latrines les plus élémentaires aux latrines améliorées, puis à des toilettes avec chasse d'eau rudimentaire et fosse septique et enfin à des égouts de type classique. En ce qui concerne les solutions à faible coût, de nombreux pays choisissent l'assainissement sur place, avec des programmes différents pour les écoles et les dispensaires, des toilettes publiques pour les bidonvilles et des programmes bénéficiant de l'appui d'organisations non gouvernementales locales. En général, l'équipement sanitaire domestique est financé par les ménages eux-mêmes, tandis que l'installation de réseaux d'égouts et de systèmes d'épuration des eaux usées est normalement inscrite au budget des municipalités ou des collectivités. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont souvent facturés conjointement aux fins du recouvrement des coûts, qui ne s'effectue cependant qu'en partie.

25. Dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, le taux de raccordement aux réseaux d'égouts est faible et concerne moins de 10 % de la population urbaine. Dans les pays à moyen revenu, comme l'Indonésie et les Philippines, ce taux est bas dans les grandes villes, telles que Jakarta et Manille (de 8 à 10 %), où les latrines à fosse et les fosses septiques sont en revanche très répandues. Ces systèmes

¹¹ PNUD. Rapport mondial sur le développement humain, p 12, 2006.

¹² Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Putting People at the Centre, août 2007. À consulter sur www.wsscc.org (en anglais).

¹³ Nilanjana, Mukherjee, « Achieving Sustained Sanitation for the Poor. Policy and Strategy Lessons from Participatory Assessments in Cambodia, Indonesia, Vietnam ». Programme pour l'eau et l'assainissement-Asie de l'Est et Pacifique, Jakarta, 2001.

permettent d'évacuer les déchets ménagers, mais ils les déversent la plupart du temps dans les cours d'eau, ce qui pollue considérablement les ressources d'eau douce. Dans de nombreuses villes d'Afrique et d'Asie, les latrines à fosse sont plus répandues que les systèmes d'évacuation et de traitement des déchets, mais la vidange des latrines dans les zones urbaines densément peuplées nécessite une vaste infrastructure de services, y compris des installations d'évacuation appropriées.

26. Il semble que les pays aient recours à des mesures d'incitation économique pour encourager la participation de petits prestataires de services d'assainissement et d'hygiène. Au Bangladesh, la campagne d'assainissement total a favorisé l'apparition de petites entreprises spécialisées dans la production, la commercialisation et l'entretien de latrines à faible coût. Le nombre de petits producteurs de latrines recensés est passé de 2 400 en 2000 à plus de 3 000 en 2005, ce qui prouve que les petits exploitants sont capables de répondre aux besoins locaux. Le coût des latrines a diminué et des organisations non gouvernementales fournissent des prêts de microfinancement. La politique nationale en matière d'eau et d'assainissement comprend un plan-directeur en faveur des partenariats entre les petits entrepreneurs et les associations communautaires, qui fait de l'assainissement en milieu rural une priorité et soutient la commercialisation et la formation par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux locaux et nationaux¹⁴.

27. Il ressort des bilans effectués que, comme dans le cas des campagnes de lutte contre le VIH/sida, les progrès resteront lents tant que les dirigeants politiques, la société civile, les médias et les citoyens ordinaires n'aborderont pas ouvertement le problème et ses conséquences. Faire comprendre clairement les effets positifs des investissements en faveur des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut contribuer à faire évoluer les comportements et à amener la population à se mobiliser en faveur des investissements à réaliser pour améliorer la situation.

3. Cadres institutionnels et principes directeurs

28. L'insuffisance des institutions, la dilution des responsabilités, le manque de lois et de politiques adéquates et l'absence de moyens financiers sont souvent cités dans les rapports nationaux comme autant d'obstacles qui empêchent d'investir en faveur du renforcement des ressources humaines et de l'infrastructure matérielle et de l'amélioration de l'administration de l'eau. Pour remédier à ces obstacles, de nombreux pays ont commencé à réformer leurs politiques et à élaborer leur propre plan de gestion intégrée des ressources en eau (voir sect. B ci-après). D'autres ont décidé d'améliorer l'administration de l'eau en renforçant les cadres institutionnels et réglementaires, ainsi que les capacités, et en innovant. On en trouvera des exemples ci-après (voir encadré III).

¹⁴ Kar, Kamal et Katherine Pasteur, « Subsidy or Self-respect? Community-Led Total Sanitation. An Update on Recent Developments. » Working Paper 257. University of Sussex, Institute of Development Studies, Brighton (Royaume-Uni), 2005.

Encadré III

Réformes du secteur de l'eau et de l'assainissement entreprises dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté

L'**Albanie** a arrêté une stratégie d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées afin de remédier aux problèmes que posaient l'approvisionnement irrégulier et la qualité insuffisante de l'eau.

Le **Burkina Faso** et la **Thaïlande** ont créé des conseils ou comités nationaux de l'eau, dans lesquels siègent les ministres compétents, afin de coordonner et de développer la politique et la gestion de l'eau.

Le **Guyana** a établi la société Guyana Water Incorporated pour améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain, y compris le traitement de l'eau brute, et pour mettre en œuvre un plan global de modernisation et d'entretien.

Le **Kenya** a réformé le secteur de l'eau en 2004-2005. La réforme a consisté à confier aux collectivités la responsabilité des systèmes d'approvisionnement en eau, à remettre en état et à développer l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu urbain et à créer un conseil de réglementation des services d'approvisionnement en eau, un fonds d'affectation relatif à ces services et un organe de gestion des ressources en eau.

Moldova a révisé la réglementation régissant la collecte des eaux usées, du fait de graves problèmes de qualité de l'eau.

Au **Népal**, la politique et la stratégie nationales relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les zones rurales a été révisée en 2004 de façon à développer la participation des habitants à la prise de décisions et le recouvrement des frais de fonctionnement et d'entretien et à faire participer les femmes et les personnes défavorisées au partage des bénéfices, ainsi qu'à la prise de décisions.

La **Zambie** a entrepris en 2003 de mettre en œuvre le Programme d'action pour la gestion des ressources en eau, adopté à la suite d'un examen du cadre juridique et institutionnel de ce secteur.

Source : Documents stratégiques de lutte contre la pauvreté des différents pays.

29. L'un des problèmes importants que doivent résoudre les gouvernements des pays en développement est de renforcer l'administration du secteur de l'eau au niveau local et, en particulier, de remédier à l'insuffisance des capacités des sociétés de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

30. Dans quasiment tous les pays, il s'est révélé difficile de fixer des tarifs et des subventions appropriés, en raison de la difficulté de les concilier avec les objectifs économiques, de contraintes sociales et de problèmes d'incitation liés à la nature de ce secteur. Il ressort des informations recueillies que, dans les pays en développement, les tarifs de l'eau sont nettement inférieurs au niveau nécessaire au

recouvrement des coûts, bien qu'à des degrés variables selon les pays. D'après une étude des sociétés de service de distribution de l'eau réalisée à l'échelle mondiale, seuls 39 % d'entre elles pratiquent des tarifs leur permettant de recouvrer pleinement les coûts encourus à court et à long terme¹⁵. Même dans les États membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), seule la moitié des sociétés de services de distribution de l'eau y parvient. Parmi les sociétés étudiées en Afrique, aucune ne recouvre même ses frais de fonctionnement et d'entretien. Le programme chinois d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural est considéré comme un exemple de programme où le taux de perception des sommes dues est élevé, les habitations étant dotées de compteurs et les salaires du personnel du service de gestion étant fonction du taux mensuel de collecte des factures. Le taux de perception des sommes dues est élevé; il dépasse généralement 90 %. Les tarifs sont augmentés lorsqu'ils ne suffisent plus à couvrir les frais de fonctionnement. Bien que cette approche soit avant tout dictée par des impératifs économiques, qui en expliquent d'ailleurs le succès, la tarification répond également à un souci d'équité. Par exemple, les foyers qui disposent de l'eau courante doivent s'acquitter de tarifs plus élevés que ceux à qui sont fournis des services de niveau inférieur.

31. De manière générale, les subventions à la consommation que représentent les bas tarifs ne bénéficient pas aux ménages les plus défavorisés auxquelles elles sont pourtant destinées et les systèmes de subventions croisées continuent de souffrir d'autres problèmes. Certains projets ont cependant donné de bons résultats. L'Indonésie accorde des subventions énergétiques dans le cadre de son programme d'approvisionnement en eau. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau a proposé de créer un mécanisme euroméditerranéen de gestion de l'eau et de lutte contre la pauvreté dans les pays de la Méditerranée, qui accorderait une aide économique, notamment sous forme de subventions, aux pays fournissant une quantité minimum d'eau salubre par habitant dans les zones urbaines. Au Burkina Faso, le service public d'approvisionnement en eau et d'assainissement perçoit auprès des consommateurs une petite surtaxe au titre de l'assainissement, qui sert à financer des opérations de marketing social en matière d'assainissement et la construction d'installations sanitaires améliorées dans les zones à faible revenu, par exemple dans toutes les écoles primaires d'Ouagadougou. Les ménages peuvent recevoir une aide financière lorsqu'ils installent des latrines à fosse améliorée et des latrines à chasse d'eau rudimentaire, mais doivent financer de 70 à 80 % du coût des installations sanitaires¹⁶. Ces coûts sont élevés pour les personnes à faible revenu si bien que les ménages les plus défavorisés ne peuvent en bénéficier.

4. Partenariats aux fins du renforcement de capacités et du transfert de technologie

32. Dans les pays en développement, environ 90 % des sociétés de services de distribution de l'eau sont gérées par l'État, mais elles n'ont souvent pas les moyens d'offrir à plus grande échelle des services viables. Pour remédier à cette situation, le

¹⁵ Global Water Intelligence, 2004; cité dans Kmives *et al.* : Water, Electricity and the Poor – Who Benefits from Utility Subsidies?, Banque mondiale, 2005.

¹⁶ Water and Sanitation Program-Africa. Mobilizing Resources for Sanitation. Field Note Nairobi, Banque mondiale, 2004.

Plan d'action d'Hashimoto¹⁷ a souligné la nécessité d'établir des partenariats entre les services de distribution de l'eau.

33. De tels partenariats visent à promouvoir la collaboration entre différents services, le plus souvent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, mais aussi dans celui de la coopération Nord-Sud en vue de faciliter les échanges d'expériences, le transfert de technologie, les échanges d'informations et les moyens peu coûteux de remédier aux insuffisances en matière de capacités. Cette idée fait son chemin dans diverses régions; certains partenariats régionaux ont cependant plus progressé que d'autres. Parmi les partenariats existants figurent l'Association interaméricaine d'ingénierie sanitaire et environnementale, œuvrant dans 32 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Réseau des services de distribution d'eau d'Asie du Sud-Est, qui réunit 47 services de ce type, le Réseau arabe des services de distribution d'eau et l'Association africaine de l'eau. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) apporte son appui à un secrétariat visant à renforcer les capacités des mécanismes de partenariat à l'échelle mondiale entre les services de distribution de l'eau, l'objectif étant de faciliter les échanges entre partenariats régionaux et sous-régionaux.

34. On considère que ces partenariats peuvent tout à fait se substituer au secteur privé pour la fourniture de services de distribution d'eau et d'assainissement. Ils peuvent prendre de nombreuses formes dans le cadre de divers systèmes – concession, gestion déléguée (comme c'est le cas en Afrique du Sud) – ou lorsque le secteur privé est incité à étendre les réseaux de distribution selon une formule axée sur les résultats, approche qui semble avoir été relativement efficace au Viet Nam et au Paraguay. La privatisation de la zone Est de Manille a montré que la participation du secteur privé pouvait avoir des effets bénéfiques. On considère généralement que le succès d'une privatisation dépend en grande partie d'une gestion de qualité, axée à la fois sur des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La Bolivie a, en revanche, connu de graves conflits ayant trait à l'approvisionnement en eau. Le Gouvernement a mis fin à certaines concessions et a adopté une nouvelle approche qui privilégie la consommation humaine et l'utilisation de l'eau aux fins de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Entre 1990 et 2005, 55 pays (ce qui représente 383 projets) ont fait participer sous une forme ou une autre le secteur privé au secteur de l'eau.

35. Il ressort d'une analyse récente¹⁸ des projets faisant appel à la participation du secteur privé que cette approche n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés et que le secteur privé connaît de plus en plus de difficultés et d'échecs dans ce domaine. Il est en particulier difficile de concilier les intérêts divergents du secteur public, du secteur privé et des consommateurs. Le secteur privé aurait en outre recours aux mêmes sources de financement que le secteur public : prêts de donateurs, aide financière et redevances payées par les consommateurs.

36. Le renforcement des capacités continue de susciter davantage d'intérêt dans le cadre des programmes d'assistance technique. Par exemple, le Japon a établi un programme de formation technique destiné aux pays arides et semi-arides, – Éthiopie, Mali, Mauritanie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie. De

¹⁷ Pour plus de détails sur le Plan d'action d'Hashimoto, voir http://www.unsgab.org/fr/01_Top_Page_fr.htm.

¹⁸ Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Social Policies and Water Sector Reform: Programme Paper 3, septembre 2007 (par Naren Prasad).

même, la République tchèque apporte une assistance aux régions d'Éthiopie touchées par la sécheresse pour ce qui est de la détection de ressources en eau souterraines et la mise au point de techniques de base de gestion de l'eau dans les régions sujettes à la sécheresse. Dans le cadre de son programme d'intégration régionale au moyen de la coopération relative aux cours d'eau internationaux, la Communauté de développement de l'Afrique australe a mis au point un Plan d'action stratégique régional pour la gestion de l'eau (2005-2010). L'accent est mis sur la mise en valeur des ressources en eau au moyen du suivi et de la collecte de données, du développement de l'infrastructure (systèmes d'approvisionnement en eau des petites villes et villages frontaliers), le renforcement de capacités (des organisations de gestion des bassins hydrographiques) et l'administration de l'eau. Il existe dans chaque bassin des projets spécifiques, dotés de comités nationaux, d'un comité technique, d'organismes de gestion et d'agents de réalisation¹⁹.

37. De nombreux pays ont fait état, dans leurs documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, de projets spécifiques de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le Guyana, le Lesotho, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam par exemple, privilégient l'amélioration du suivi et de l'évaluation des projets relatifs à l'eau dans le cadre de leurs programmes de renforcement de capacités, tandis que le Kenya, le Népal et le Rwanda mettent l'accent sur la prise de décisions décentralisée au niveau des collectivités et encouragent la participation de ces dernières et de prestataires du secteur privé. En Albanie, en Azerbaïdjan, en Mongolie, au Monténégro et dans la République kirghize, les efforts menés en matière de renforcement de capacités visent à améliorer la gestion de l'environnement et à préserver la qualité de l'eau. Au Nicaragua, l'accès à l'eau salubre dans les régions rurales reculées est considéré comme un facteur de la mise en valeur du capital humain.

38. Les transferts de recherches et de technologies dans des domaines prioritaires tels que l'utilisation plus efficace de l'eau, la gestion de l'eau aux fins de l'agriculture pluviale et les effets sur la réduction de la pauvreté ont également suscité un certain intérêt dans le cadre des programmes de coopération pour le développement. Les partenariats entre centres de recherche, pouvoirs publics et secteur privé peuvent favoriser l'élaboration et la diffusion de technologies permettant d'économiser l'eau.

39. Malgré les exemples encourageants susmentionnés, l'action menée aux niveaux national et international en vue d'accélérer les progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement manque de cohérence. Ce secteur n'a pas attiré de financements importants, contrairement à la mobilisation internationale qu'ont suscité le VIH/sida et l'éducation. Bien qu'il ait adopté un Plan d'action pour l'eau lors du Sommet d'Évian (France) de 2003, le G-8 n'a pas ultérieurement fait de l'eau et de l'assainissement une priorité en matière de développement. Divers protagonistes ont demandé que soit élaboré un plan d'action mondial, qui permettrait de mobiliser la population et de concerter les efforts déployés sur le plan politique afin d'obtenir l'aide nécessaire, d'aider les gouvernements des pays en développement à tirer parti des marchés de capitaux locaux et d'améliorer le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement²⁰. Un

¹⁹ PNUD. Rapport mondial sur le développement humain, p. 227, 2006.

²⁰ PNUD. Rapport mondial sur le développement humain, p. 70 et 71, 2006; et contribution de Water Aid à la seizième session de la Commission du développement durable.

plan mondial ne remplace en rien l'action à mener au niveau local, mais pourrait tirer parti des bonnes politiques et de la ferme volonté d'obtenir des résultats au niveau national.

B. Gestion intégrée des ressources en eau

40. Il n'existe pas une seule et unique manière d'aborder la gestion intégrée des ressources en eau. En effet, chaque pays a ses priorités, qui sont fonction des problèmes et des conditions qui lui sont propres, et la solution retenue en matière de gestion intégrée des ressources en eau dépend de la culture, des traditions et des capacités locales. La gestion intégrée des ressources en eau exige cependant qu'il existe des conditions favorables sur le plan environnemental, économique, social, culturel, politique et institutionnel. On trouvera dans la présente section une première évaluation de l'état d'avancement des plans de gestion intégrée des ressources en eau, qui se fonde sur les réponses de divers gouvernements à un questionnaire faisant partie des rapports qu'ils doivent présenter à la Commission du développement durable²¹.

1. Élaboration des plans de gestion intégrée et d'utilisation efficace des ressources en eau

41. Faute d'indicateurs faisant autorité et mondialement reconnus, il est difficile de dire exactement où en est la gestion intégrée des ressources en eau dans chaque pays et de faire des comparaisons entre pays. En effet, chaque pays en est à un stade différent, la gestion intégrée des ressources en eau étant fonction de ses problèmes particuliers et de la façon dont il en conçoit le cadre. En ce qui concerne l'état d'avancement de l'établissement des plans de gestion intégrée des ressources en eau, certaines tendances générales se dégagent des résultats de l'enquête et de l'analyse d'un grand nombre d'études de cas et de rapports nationaux sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

42. Plusieurs pays qui ont élaboré et mis en application des plans de gestion intégrée des ressources en eau ont fait savoir qu'il était trop tôt pour en évaluer les résultats et les effets. Certains d'entre eux ont cependant indiqué que grâce à cette formule, ils avaient obtenu des résultats appréciables; ils avaient pu, en particulier, réduire les pertes en eau, améliorer la qualité de l'eau, lutter plus efficacement contre les inondations, stimuler la régénération des écosystèmes aquatiques et augmenter les taux d'approvisionnement en eau.

43. L'élaboration d'un plan de gestion de l'eau, d'un plan d'administration d'un bassin ou d'une politique nationale de l'eau s'effectue généralement sous la direction d'un ministère ou d'un conseil gouvernemental composé d'un certain nombre de ministères. Seuls quelques pays ont encouragé la participation des parties concernées à l'élaboration de ces plans.

44. Les pays qui ont des plans de gestion intégrée des ressources en eau déjà en application ont indiqué que ces plans portaient sur les cinq grands problèmes suivants : a) lutte contre la pollution pour améliorer la qualité de l'eau; b) utilisation

²¹ Le groupe de travail d'ONU-Eau chargé de la gestion intégrée des ressources en eau a mis au point un questionnaire que le secrétariat de la Commission du développement durable a envoyé à tous les pays et auquel 58 pays ont répondu.

inefficace de l'eau, gaspillage et choix entre diverses utilisations de l'eau; c) dégradation des écosystèmes; d) catastrophes naturelles, inondations et sécheresse; et e) pénurie d'eau.

45. Pour remédier à ces problèmes, les principales mesures qui ont été prises ou sont en vigueur consistent à : a) créer un organe ou un dispositif de coordination; b) adopter des codes, lois et règlements ayant trait à l'eau; c) rationaliser les politiques de tarification et de subventions et appliquer le principe du pollueur-payeur; d) appliquer les régimes de réglementation, notamment les permis et licences; et e) renforcer les réseaux de collecte, ainsi que le suivi et l'évaluation des données.

46. Il ressort des résultats de l'étude qu'outre les mesures susmentionnées, les pays s'emploient, à divers degrés, à améliorer la gestion des ressources en eau en agissant à la fois sur la demande et sur l'offre. Citons, entre autres mesures, la construction d'infrastructure et d'installations de stockage, la réduction de la demande au moyen de politiques de tarification de l'eau et de systèmes permettant d'économiser l'eau (irrigation au goutte-à-goutte), le recyclage et la réutilisation des effluents traités, la protection des sources d'eau par des mécanismes de réglementation et la modernisation de l'infrastructure et des systèmes de distribution existants.

47. Divers pays ont indiqué avoir mis en application, en partie ou dans leur intégralité, des programmes et politiques qui pourraient constituer les éléments de base d'une planification en bonne et due forme de la gestion intégrée des ressources en eau.

48. Les plans de gestion intégrée des ressources en eau transfrontières, le dessalement de l'eau de mer, la collecte de l'eau de pluie, la récupération de l'eau provenant du brouillard côtier et l'intégration des systèmes de drainage dans l'agriculture irriguée ne figuraient pas en bonne place parmi les priorités de nombreux pays, notamment des États membres de l'OCDE.

49. Plus de la moitié des pays ayant participé à l'enquête ont indiqué avoir mis en place un système de recouvrement des coûts ou de tarification progressive et un peu moins de la moitié disposaient de normes et de procédures visant à assurer la pérennité financière et la viabilité de leurs systèmes hydriques. Quelques pays ont indiqué avoir recours à des subventions ou à des programmes de microcrédit pour encourager l'utilisation de technologies économes en eau.

50. Parmi les principaux obstacles auxquels se heurte la mise en œuvre de programmes de gestion intégrée des ressources en eau figurent le manque d'information et de capacités techniques, l'absence de cadres juridiques et stratégiques solides, la difficulté d'obtenir la participation effective de toutes les parties concernées, l'utilisation impropre des sols qui a des répercussions préjudiciables sur les ressources en eau, le manque de programme politique qui encouragerait la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux et l'insuffisance des équipements d'assainissement qui se répercute sur la qualité de l'eau²². Il est à cet égard essentiel d'associer la gestion intégrée des ressources en eau au processus de planification du développement national pour que la gestion de

²² Note d'orientation n° 4 du Comité technique du Partenariat mondial pour l'eau : http://www.gwpforum.org/gwp/library/Policy_brief_4_MDGs.pdf.

l'eau puisse véritablement contribuer à la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Gestion de l'eau destinée à l'agriculture

51. Le secteur de l'agriculture reste le premier utilisateur des ressources en eau dans l'ensemble du monde – plus de 70 %. Il est probable que cette part augmentera considérablement à mesure que s'accroîtra la pénurie d'eau. Jusqu'ici, les eaux souterraines constituaient une nouvelle source exploitable, mais elles sont aujourd'hui surexploitées dans de nombreux bassins hydrologiques²³. Les politiques de bon nombre de pays privilégient aujourd'hui l'amélioration du fonctionnement de l'infrastructure existante, plutôt que la construction de nouveaux équipements, ce qui devrait permettre de réduire les pertes en eau des réseaux d'adduction mal entretenus. Les associations d'usagers ont contribué avec succès aux programmes de modernisation et bon nombre de pays ont souligné l'importance d'une véritable participation des usagers à la prise des décisions dans le domaine de la gestion de l'eau destinée à l'irrigation. Les problèmes d'eau qui devraient se poser dans l'avenir, notamment sous l'effet du changement climatique, engendreront une forte demande en faveur de l'amélioration de la productivité de l'eau et un plus grand recours à des méthodes de gestion de la demande.

52. L'Afrique subsaharienne est la région la plus pauvre du monde, mais est dotée d'importantes ressources en eau non exploitées. La modification des méthodes de gestion de l'eau destinée à l'agriculture pourrait donc contribuer à faire reculer la pauvreté dans cette région. Dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, les agriculteurs sont, du fait des circonstances, pris au piège d'une pauvreté qui les condamne à n'adopter que des stratégies de subsistance peu rentables. Pourtant, moins de 5 % des ressources en eau renouvelables sont exploités et seulement 4 % des terres arables sont irrigués. Des investissements concertés dans l'infrastructure d'adduction d'eau à usage agricole associés à des marchés, des technologies, des institutions et au développement humain, pourraient permettre d'accroître les revenus et de réduire la pauvreté, ce qui donnerait à l'Afrique subsaharienne les mêmes perspectives de croissance économique que celles que les pays asiatiques ont su exploiter avec succès.

C. Renforcer le suivi du secteur de l'eau

53. Dans de nombreux pays en développement, les informations et les données essentielles dont on aurait besoin pour analyser dans son intégralité le secteur de l'eau font défaut : par exemple, les données relatives à la productivité de l'eau ne sont pas systématiquement disponibles, les informations fondées sur la distinction homme-femme ne sont pas faciles à obtenir, les informations sur la production et le traitement des eaux usées restent fragmentaires et l'on a très peu de renseignements sur la qualité de l'eau. Les différends portant sur des questions ayant trait à l'eau, qui constituent un sujet de préoccupation croissant, ne sont pas systématiquement signalés, sauf dans le cas des eaux transfrontières. Le manque d'informations et de données sur les prélèvements effectués dans les eaux souterraines pose un grave problème.

²³ Reengaging in Agricultural Water Management: Challenges and Options, World Bank Directions in Development, Washington, 2006.

54. En ce qui concerne le suivi du secteur de l'eau, il est ressorti d'une analyse récente²⁴ : a) que la plupart des bases de données et des systèmes de suivi mondiaux réunissent des données provenant d'autres sources contenant des données primaires; b) qu'il n'existe aucun mécanisme institutionnalisé qui permette d'évaluer l'état d'avancement de l'application des plans de gestion intégrée des ressources en eau; c) qu'au niveau national, il existe plus de données sur la quantité que sur la qualité de l'eau disponible; d) que plusieurs programmes de suivi importants ne sont pas mis à jour régulièrement, et qu'il est donc impossible de rendre compte de leurs résultats régulièrement et dans les délais; e) que l'évaluation de la fiabilité des systèmes de suivi continue de pâtir de la qualité des données.

55. Bien que le suivi du secteur de l'eau suscite une mobilisation politique et une prise de conscience croissantes, certains obstacles subsistent. Par exemple, plusieurs programmes de suivi mettent exclusivement l'accent sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tandis que d'autres composantes du secteur de l'eau et de l'assainissement (par exemple, les aspects de la gestion de l'eau ayant trait à l'économie, à l'administration et à l'environnement) ne sont pas suffisamment prises en compte. Il n'existe aucun indicateur qui permette d'évaluer la gestion intégrée des ressources en eau. Les principaux obstacles qui empêchent un véritable suivi du secteur sont l'insuffisance des moyens techniques et des capacités institutionnelles aux niveaux national et local, l'affectation d'une part insuffisante des budgets nationaux aux activités de suivi, l'inadéquation des systèmes d'information et la détérioration constante de l'infrastructure nécessaire au suivi.

56. Malgré ces obstacles et lacunes en matière de suivi du secteur de l'eau, il convient de noter plusieurs initiatives. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement est généralement considéré comme le meilleur mécanisme de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement. Le suivi des progrès ne se fonde pas seulement sur des données de seconde main, mais aussi sur des enquêtes réalisées sur le terrain. Des disparités ont cependant été constatées dans certains cas entre les données du Programme commun et les chiffres fournis par les pays, du fait de différences de méthodologie. Il est par exemple ressorti d'une étude récemment effectuée au Togo²⁵ sur 4 833 points d'eau destinée à la boisson qu'environ 30 % de ces installations ne fonctionnaient plus depuis au moins un an, ce qui semble indiquer que le taux d'accès véritable est nettement inférieur aux estimations publiées par le Programme commun. Surestimer le taux d'accès en ne tenant compte que de l'infrastructure existante et non de son état de fonctionnement conduit à sous-estimer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe de remédier à ces disparités en vue de renforcer les mécanismes de suivi qui existent.

57. Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau²⁶ d'ONU-Eau dresse régulièrement un bilan complet de l'état des ressources mondiales en eau

²⁴ Surveillance de l'eau : cartographie des systèmes et initiatives mondiaux existants; document de travail établi par la FAO pour le groupe de travail d'ONU-Eau sur le suivi, 2006.

²⁵ Updating the Situation of the Drinking Water Supply Sub-sector in Rural and Semi-urban Areas of Togo, enquête de la DGEA et de l'AFD, Ministère de l'eau et des ressources hydrauliques, 2006.

²⁶ Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr/index_fr.shtml).

douce. En outre, plusieurs autres institutions s'emploient à renforcer leur système de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement. Par exemple, la Banque africaine de développement évalue actuellement le nombre de personnes qui bénéficient, en Afrique, de l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales. De même, des prestataires privés quantifient et font connaître leur propre contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire²⁷.

58. Il convient d'accorder une attention particulière au suivi des investissements dans le secteur de l'eau, notamment à la suite que donnent les donateurs à leurs annonces d'aide et à la bonne utilisation des crédits budgétaires alloués par les gouvernements au secteur de l'eau et de l'assainissement. Des crédits sont alloués à ces secteurs dans la plupart des budgets nationaux, mais les systèmes de suivi de ces investissements et de leurs effets sur la réalisation des objectifs à atteindre sont généralement insuffisants, sauf dans certains pays, au nombre desquels la Malaisie et Singapour.

59. Le suivi des investissements consacrés à l'agriculture irriguée, en particulier, laisse beaucoup à désirer, faute probablement d'objectifs mondialement convenus. Rien ne permet de comparer la productivité de l'eau dans le secteur agricole d'un pays à l'autre. En ce qui concerne le développement de l'énergie hydraulique, le suivi des investissements et des résultats porte surtout sur des projets spécifiques et non sur le degré d'intégration de la gestion des ressources en eau, mises à part certaines initiatives concernant les bassins hydrologiques récemment prises dans plusieurs pays, comme le projet Nam Ngum en République démocratique populaire lao.

60. Au cours des dernières années, ONU-Eau s'est employé à promouvoir la coordination et la cohésion des mesures prises par les organismes du système des Nations Unies, afin de progresser dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'eau et d'assainissement. Il a créé plusieurs groupes de travail thématiques qui facilitent l'échange d'informations, y compris le partage des données et des enseignements tirés de l'expérience, de façon à enrichir les programmes et projets existants. Il bénéficie, pour s'acquitter de son programme de travail, de l'appui de trois bureaux, chargés respectivement du renforcement des capacités, du suivi et de l'établissement de rapports et de la vulgarisation et de la communication.

D. Financement des services d'eau et d'assainissement

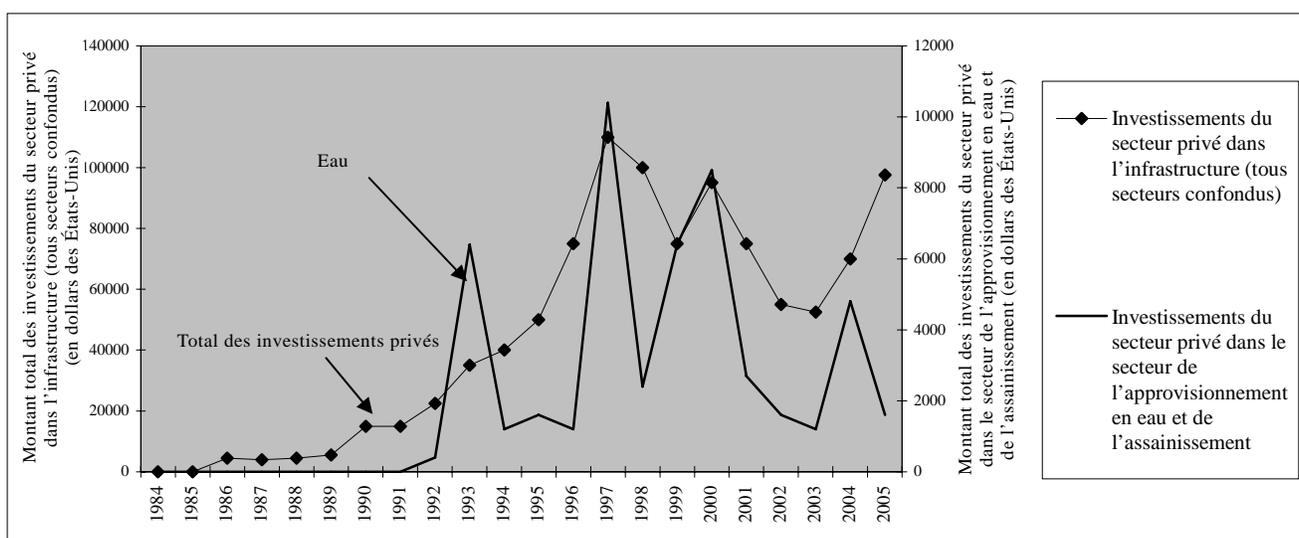
61. À l'heure actuelle, 33 % environ des flux d'aide (contre 20 % en 2000) proviennent des donateurs multilatéraux, au premier rang desquels figurent l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et l'Union européenne (y compris l'Initiative en faveur de l'eau). L'aide multilatérale est plus axée que l'aide bilatérale sur les pays à faible revenu et l'Afrique subsaharienne. Depuis 1998, les prêts accordés par l'Association internationale de développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'élèvent à 478 millions de dollars par

²⁷ Par exemple, Suez communique les chiffres suivants à propos de ses services d'approvisionnement en eau dans les pays à faible revenu (en 2007) : « ... pendant la période où Suez a fourni ses services, 11 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau potable (dont 9,2 millions par raccordement des foyers au réseau) et 5,3 millions à des réseaux d'assainissement améliorés ».

an en moyenne et n'ont cessé d'augmenter pour atteindre 585 millions de dollars en 2006. Une bonne partie de cette aide est destinée à des projets multisectoriels de développement et de protection sociale en milieu rural et urbain. À l'instar des dépenses publiques en matière d'eau et d'assainissement, les flux d'aide tendent à bénéficier principalement à la population des zones urbaines. Plus de la moitié de l'ensemble de l'aide accordée à ce secteur sert à financer des travaux d'équipement de grande ampleur, principalement dans les zones urbaines²⁸.

62. Les investissements du secteur privé dans les infrastructures (tous secteurs confondus) ont considérablement augmenté au début des années 90, pour culminer en 1997. Les investissements réalisés par le secteur privé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont également atteint un sommet en 1997 mais ont été très irréguliers et sont retombés à 1 milliard de dollars en 2003 (fig. I).

Figure I
Investissements du secteur privé dans l'infrastructure (1984-2005)



Source : World Bank Private Project Investment Database (<http://ppi.worldbank.org/>).

63. Le montant total de l'aide publique au développement (APD) provenant des États membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a diminué de 5,1 % en 2006, passant à 104 milliards de dollars, soit 0,3 % de leur revenu national brut cumulé. C'est la première fois depuis 1997 que l'aide publique au développement diminue en valeur réelle, bien qu'elle n'ait jamais atteint un montant aussi élevé (sauf en 2005). Si l'on ne tient pas compte d'une hausse importante de l'aide au développement accordée à l'Iraq, le montant total de l'aide octroyée au secteur de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 3,4 milliards de dollars en 2004²⁹. En valeur réelle, le montant de l'aide accordée au secteur de l'eau et de l'assainissement a diminué entre 1997 et 2005, à la différence de l'aide accordée au secteur de l'éducation – dont le montant a doublé pendant la même période – et au

²⁸ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, p. 68, 2006.

²⁹ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, p. 67, 2006.

secteur de la santé³⁰. Par ailleurs, la part de l'aide au développement destinée au secteur de l'eau et de l'assainissement a diminué. Elle est passée de 8 % à 5 % alors même que la contribution importante de l'eau et de l'assainissement à la réalisation des autres objectifs de développement ne fait plus aucun doute.

64. Environ la moitié des 30 à 35 milliards de dollars investis chaque année dans l'irrigation dans l'ensemble du monde et environ 2,5 milliards de dollars investis chaque année dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement proviennent des budgets nationaux. Pour donner suite à la recommandation selon laquelle les pays devraient affecter à l'assainissement des crédits budgétaires suffisants et d'un montant spécifique, les pays ont adopté différentes stratégies et différents mécanismes. Par exemple, le Sénégal a affecté à l'assainissement (pour la période 2004-2006) des crédits budgétaires financés par prélèvement sur ses propres ressources, sur les ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (pour l'assainissement dans des villes de taille moyenne) et sur des ressources extérieures (pour le renforcement des capacités).

III. Problèmes persistants et perspectives

65. Divers facteurs tels que la croissance démographique, l'exode rural et les modes de consommation non viables se répercutent à la fois sur la quantité et sur la qualité des ressources en eau douce. Le changement climatique prévu devrait mettre à plus rude épreuve encore les ressources en eau douce disponibles. Si les tendances actuelles se maintiennent, 1,8 milliard de personnes vivront en 2025 dans des pays ou des régions où la pénurie d'eau sera totale, et il se pourrait que les deux tiers de la population du monde vivent alors dans des conditions de stress hydrique. Sauver la vie des 3 millions de personnes qui meurent chaque année dans les pays en développement de maladies d'origine hydrique reste une tâche prioritaire.

66. Dans de nombreux pays en développement, la réalisation des objectifs à atteindre en matière d'eau et d'assainissement continue de se heurter à un manque de capacités techniques et institutionnelles. Paradoxalement, les programmes d'assistance technique mettent l'accent sur le renforcement des capacités depuis une dizaine d'années, mais l'insuffisance des capacités reste un obstacle important à la réalisation des objectifs convenus. Il en va de même des méthodes employées pour renforcer les capacités, qui sont inadaptées aux conditions locales, et de l'incapacité convenus. Il en va de même des méthodes employées pour renforcer les capacités, qui sont inadaptées aux conditions locales, et de l'incapacité à mettre en évidence les lacunes à combler. Les investissements réalisés en vue de renforcer les capacités n'ont manifestement pas donné les résultats escomptés. Il serait utile d'examiner les méthodes employées jusqu'ici afin de voir si elles pourraient être améliorées. Parmi les autres difficultés et obstacles existants figurent le manque de moyens financiers; l'inefficacité des institutions, politiques, lois et règlements; le fait que la gestion intégrée des ressources en eau et son incidence sur la réduction de la pauvreté ne soient pas bien comprises; et la mobilisation insuffisante de fonds provenant des marchés locaux de capitaux et du secteur privé aux fins du développement de l'infrastructure.

³⁰ Water Aid, *Global Cause and Effect* (2007) et PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, p. 67, 2006.

67. Il faut, pour remédier à ces problèmes, mener une action multidimensionnelle, qui vise systématiquement à remédier aux principaux blocages. Les difficultés et les possibilités d'action diffèrent d'un pays à l'autre, et même entre différentes régions d'un même pays. Il n'y a pas de panacée. Il faut renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes (gouvernements, donateurs, société civile, collectivités et organismes des Nations Unies) pour effectuer des analyses sectorielles permettant de cerner les principales lacunes et de proposer des solutions. Il y a lieu de se demander pourquoi des expériences qui ont donné de bons résultats n'ont pas été transposées à une plus grande échelle en s'attachant à trouver le moyen de progresser.

68. Répondre à une demande alimentaire toujours plus grande tout en réduisant la pauvreté et en préservant l'environnement est une tâche toujours importante pour parvenir au développement durable, alors que les ressources en eau diminuent de plus en plus. D'importants progrès ont été réalisés ces dernières années en ce qui concerne l'amélioration de la productivité de l'eau dans le secteur agricole. Les techniques de préservation de l'humidité des sols et de collecte de l'eau, ainsi que certaines techniques applicables à l'agriculture pluviale, telles que l'irrigation d'appoint à faible coût, peuvent s'avérer très rentables. Il convient d'encourager le recours à ces techniques par diverses mesures d'incitation.

69. Pour fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il faut agir simultanément sur plusieurs fronts, allant du renforcement des capacités des services collectifs à la remise en état de l'infrastructure existante et à l'amélioration de la gestion publique. Des progrès sont réalisés, mais il convient d'intensifier les mesures prises à tous les niveaux et par tous les protagonistes. Sous réserve des particularités de chaque pays, il faudrait accorder des subventions pour le raccordement aux réseaux, promouvoir des services différenciés, faire place à de nouveaux prestataires de services et accorder des subventions aux ménages à faible revenu n'utilisant pas le réseau public. De même, les partenariats de services de distribution d'eau offrent une possibilité de promouvoir la coopération Sud-Sud ainsi que les partenariats sans but lucratif entre secteur public et secteur privé afin de doter les services collectifs de distribution d'eau de capacités institutionnelles et techniques renforcées qui leur permettent de fournir des services fiables.

70. Les progrès réalisés dans l'élaboration des plans de gestion intégrée des ressources en eau et la place plus importante de l'eau et de l'assainissement dans le cycle actuel de stratégies de réduction de la pauvreté sont de bon augure. Il faut que ces tendances se maintiennent et que les partenaires du développement apportent à cette fin un appui important dans le domaine du renforcement des capacités et du transfert de technologies. On devra à l'avenir s'attacher à améliorer la méthodologie des études à réaliser, y compris les indicateurs de suivi, afin que les résultats obtenus puissent permettre de prendre les mesures correctives nécessaires pendant l'exécution des projets. Il est tout aussi important de montrer en quoi les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement peuvent contribuer au développement durable, notamment en transformant la vie des populations pauvres, au lieu de mettre l'accent sur des résultats purement financiers.

71. Pour intensifier et orienter l'action à mener à l'avenir en vue d'accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement et de parvenir au développement durable, il est essentiel de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs qui ont fait l'objet d'un accord international. Il convient à

cet égard de renforcer les mécanismes de suivi existants aux niveaux mondial, régional et national et de remédier à leurs défauts d'ordre méthodologique. Des efforts supplémentaires sont à fournir en ce qui concerne les indicateurs de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau. Il est par ailleurs nécessaire de coordonner davantage les divers mécanismes de suivi mondiaux, non seulement entre eux mais aussi avec les mesures de suivi prises au niveau national.
